

POUR LES PROS

**FAUT QUE
ÇA CHANGE
MAINTENANT!**

FPPE
FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES
ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION
DU QUÉBEC (CSQ)

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

LA PASSERELLE NÉGO

Demande de correctif salarial de 9,7%

La Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) a déposé aux tables de négociations sectorielles une demande de hausse salariale de 9,7% pour corriger l'important écart de salaire qui sépare les professionnelles et professionnels de commissions scolaires de leurs homologues de la fonction publique du Québec.

Depuis longtemps déjà, des membres de la FPPE dénoncent le fait que si elles et ils travaillaient dans la fonction publique québécoise, leur salaire serait plus élevé que celui qu'ils reçoivent au sein des commissions scolaires, alors qu'elles ou ils bénéficieraient des mêmes avantages sociaux (permanence, régime de retraite, etc.).

En 2015, lors de la précédente ronde de négociation, alors que les professionnelles et professionnels de commissions scolaires n'ont obtenu que 9,15% d'augmentation moyenne¹ globale², les professionnelles et professionnels de la fonction publique ont poursuivi leurs moyens de pression jusqu'à en arriver à une entente de principe qu'en mars 2018³.

Comme les augmentations salariales des professionnelles et professionnels de la fonction publique se sont avérées plus importantes que les nôtres, les différences salariales précédemment évoquées se sont accrues.

Ainsi, la mise en parallèle de la moyenne salariale des corps d'emplois comparables des deux groupes permet de constater une différence de 9,7% entre les salaires de nos corps d'emplois et ceux des professionnels de la fonction publique.

La FPPE croit qu'au service d'un même employeur, le gouvernement du Québec, le personnel professionnel de corps d'emplois semblables, effectuant des tâches semblables, devrait recevoir des salaires semblables, qu'il travaille en scolaire ou dans un ministère. C'est une simple question d'équité.

La partie patronale a écouté notre présentation avec attention et nous a posé quelques questions de précisions. À ce stade-ci, elle nous a rappelé que pour elle, puisqu'il s'agissait d'une demande de nature salariale, la table sectorielle n'était pas l'endroit approprié pour en discuter et que cela relevait de la table centrale.

¹Ce pourcentage représente une moyenne de tous les corps d'emplois. Pour certains professionnels, la hausse associée à la mise en œuvre de la nouvelle structure salariale, le 2 avril 2019, aura représenté une plus grande augmentation; pour d'autres, c'est le contraire. D'où l'utilisation de l'expression «moyenne de 9,15%».

²Globale, car ce 9,15% inclut des montants forfaitaires, qui ne sont pas du salaire à proprement parler. Par exemple, l'an 1 prévoyait un montant forfaitaire de 500\$ équivalent à 1%; l'an 5, un forfaitaire de 250\$, équivalent à 0,5%. Tous ces pourcentages réunis, en incluant les montants forfaitaires, la nouvelle structure salariale, nous donnent cette augmentation moyenne globale de 9,15%.

³<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1093075/hausses-salariales-professionnels-gouvernement>

POUR LES PROS

**FAUT QUE
ÇA CHANGE
MAINTENANT!**

**La FPPE part
en tournée!**

**La FPPE arpentera les routes du Québec ce printemps pour parler aux médias des enjeux des professionnelles et professionnels de l'éducation de votre région!
On se voit bientôt!**

1er Avril	Baie-Comeau
2 avril	Sept-Îles
9 avril	Trois-Rivières
16 avril	Gaspé
22 avril	Rimouski
30 avril	Québec
4 mai	Rouyn-Noranda
12 mai	Sherbrooke
19 mai	Gatineau
1er juin	Saguenay
4 juin	Saint-Jérôme
8 juin	Chambly
11 juin	Rivière-du-Loup
15 juin	Montréal